



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PREFECTURE DE LA TOUR DU PIN
Pôle Développement et Organisation Territoriale

Arrêté n°38-2020-*10-09-010*
**portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de
l'arrondissement de La Tour du Pin**

Le Préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2020-07-20-011 du 20 juillet 2020 portant délégation de signature à Madame Caroline GADOU, Sous-Préfète de La Tour du Pin ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU les désignations opérées par les présidentes des tribunaux judiciaires de Bourgoin-Jallieu et Vienne ;

CONSIDERANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de La Tour du Pin, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la sous-préfecture de La Tour du Pin ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: Pour la période comprise entre l'entrée en vigueur du présent arrêté et le prochain renouvellement intégral des conseils municipaux, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes correspondantes

Article 2 : La secrétaire générale de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à La Tour du Pin, le 9 octobre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
la Sous-Préfète de La Tour du Pin

Caroline GADOU